

Règlement des JEUX OLYMPITRES 2023 à Géronce

- 1. Les JO 2023 de Géronce** se déroulent les 22 et 23 septembre à l'**Aréna Lasserre et au Stadium du Prat**.
- 2. L'ouverture officielle des JEUX OLYMPITRES :**
Le vendredi 22 septembre à 19h : Accueil et présentation des délégations en tenue suivi d'un apéritif. Présentation des TIC Très Importants Contributeurs
- 3. Les épreuves :** 10 disciplines se dérouleront le 23 septembre de 9h à 18h,
 - Le 100 X 4M,
 - Le PingTong,
 - Le Baskby,
 - Le Pousse à la corde,
 - L'escalade Horizontale,
 - Le Judo range,
 - Le Water Popo,
 - Le BabyFou,
 - Le Kayakasec,
 - Le cyclopitre
- 4. Règle et Durée des épreuves :**
Les règles de chaque épreuve et la durée accordée à leur exécution seront communiquées sur place le jour de la cérémonie d'ouverture.
- 5. Les participants :** 20 équipes composées de 6 à 10 personnes seront retenues. Chaque membre de l'équipe s'engage à participer au moins à une des 10 épreuves proposées. Chaque équipe devra avoir un nom et un signe distinctif (tenue, accessoire, hymne, slogan...)
- 6. Modalités et conditions d'inscriptions :**
Les inscriptions se dérouleront à partir du 10 juin 2023 - 09h00.
La date limite des inscriptions est fixée au 10 septembre 2023 -18h00 ou avant si le nombre maximum d'équipes est atteint. Une liste d'attente pourra être constituée.
Elles se feront par internet sur le site [www.geronce.fr /JO 2023](http://www.geronce.fr/JO_2023)
Par mail jeuxol@mailo.com ou par téléphone : **N°06 80 18 39 10**

Tarif : 10 € par équipe de 6 à 10 participants à régler par chèque à l'ordre de la PEÑA GERONÇAISE.
L'organisation validera l'inscription uniquement lorsque celle-ci sera complète (Nom des participants et paiement des 10 €).
- 7. Annulation d'une inscription :** Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite avant le 15 septembre 2023.
En cas de demande d'annulation, les frais d'inscription de 10 € restent acquis à l'organisation.
En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, ...) les frais d'inscription seront remboursés.
- 8. Remise des dossards :** Ils seront distribués le vendredi 22 septembre à 19 h.
- 9. Matériel obligatoire :** Chaussures de sports, vêtements adaptés à l'effort ...
- 10. Restauration :**
Les participants doivent prévoir un casse-croute, pour le repas du midi, s'ils ne souhaitent pas bénéficier des sandwiches et boissons vendus sur place.
Un repas festif est organisé le soir, il sera nécessaire de réserver sa place au plus tard le 10 septembre.

- 11. Conditions de participation :** Agés de 16 ans et plus avec autorisation parentale pour les mineurs.
- 12. Assurances individuelle accident :** Il incombe à chaque participant d'être assuré par une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (article L. 321-4 du Code du Sport).
Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.
- 13. Droit à l'image :** Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant.
Les participants renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.
- 14. Récompenses :** Les points acquis dans chaque épreuve sont comptabilisés et donneront lieu à un classement général et une remise des prix.
- 15. Ethique OLYMPITRE :**
Les participants acceptent de s'affronter dans un esprit festif dans le but de partager le plaisir de se divertir.
- 16. Acceptation du règlement :**
Avec son inscription, le participant : accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique OLYMPITRE.